République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
18

nombre de membres absents représentés :
9

nombre de membres absents non représentés :
2

OBJET :
GIRATOIRE DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE 135 ET DE LA Z.A.C.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 26 OCTOBRE 2005

L'an deux mille cinq, le vingt-six octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, André DHIOS, Denis BRUYERE, André CORRIEU, Mme Anne GUTHERZ, MM Vivian MAYOR, Denis CANTIER, Mme Jacqueline BATTE, M. Claude SCERRI, Mme Nadège ARNAL, M. Paul CABANON, Mme Christiane COURTIN, MM Gilbert GRIMAUD, Jean GRENIER, Raphaël MOLINA, Sauveur VIDAL, Mmes Rollande SERYLO et Carole BOUDIN.

Membres absents, excusés, représentés : MM Serge GRANIER (pouvoir à M. PORTAL), Roger ARMAND (pouvoir à M. BRUYERE), Mmes Brigitte AGUILA (pouvoir à M. DHIOS), Catherine GOMEZ (pouvoir à M. MAYOR), Sandrine MARTONE (pouvoir à M. CORRIEU), M. Philippe MELEDER (pouvoir à M. SCERRI), Mmes Géraldine CABRERA-MARTIN (pouvoir à Mme GUTHERZ), Marie-Josèphe DESCARPENTRIES (pouvoir à Mme BATTE), Hélène DHARREVILLE (pouvoir à M. GRENIER).

Membres absents non excusés, non représentés : Mme Françoise MALARIN, M. Alain ALOÏSI.

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Par courrier du 3 octobre 2005, la direction des infrastructures du Conseil Général du Gard demande à la mairie de lui faire parvenir la délibération du Conseil Municipal autorisant la cession de parcelles dans le cadre de la réalisation du giratoire avec la zone d'activité du T.E.C., sur la route départementale 135. Deux parcelles communales sont concernées :

CADASTRE	SURFACE TOTALE	PARTIE CEDEE AU DEPARTEMENT	PARTIE RESTANT COMMUNALE
BT 86	1.305 m²	1.075 m²	230 m²
BT 08	1.680 m²	170 m²	1.510 m²

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'autoriser :

- **la cession gratuite des deux parties de parcelles sus désignées et,**
- **Monsieur le Maire à signer l'acte administratif correspondant.**

Le Maire

Publié le : 15/07/2025 10:01 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35440

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
18

nombre de membres absents représentés :
9

nombre de membres absents non représentés :
2

OBJET :
APPELLATION DE L'ANCIENNE REMISE JOURDAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 26 OCTOBRE 2005

L'an deux mille cinq, le vingt-six octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, André DHIOS, Denis BRUYERE, André CORRIEU, Mme Anne GUTHERZ, MM Vivian MAYOR, Denis CANTIER, Mme Jacqueline BATTE, M. Claude SCERRI, Mme Nadège ARNAL, M. Paul CABANON, Mme Christiane COURTIN, MM Gilbert GRIMAUD, Jean GRENIER, Raphaël MOLINA, Sauveur VIDAL, Mmes Rollande SERYLO et Carole BOUDIN.

Membres absents, excusés, représentés : MM Serge GRANIER (pouvoir à M. PORTAL), Roger ARMAND (pouvoir à M. BRUYERE), Mmes Brigitte AGUILA (pouvoir à M. DHIOS), Catherine GOMEZ (pouvoir à M. MAYOR), Sandrine MARTONE (pouvoir à M. CORRIEU), M. Philippe MELEDER (pouvoir à M. SCERRI), Mmes Géraldine CABRERA-MARTIN (pouvoir à Mme GUTHERZ), Marie-Josèphe DESCARPENTRIES (pouvoir à Mme BATTE), Hélène DHARREVILLE (pouvoir à M. GRENIER).

Membres absents non excusés, non représentés : Mme Françoise MALARIN, M. Alain ALOÏSI.

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

La vieille remise Jourdan, située avenue de Provence, a fait l'objet d'une réhabilitation complète qui s'est déroulée de décembre 2004 à août 2005. Ces anciens ateliers municipaux se sont transformés en un espace public de 147 m² dont 49 m² en mezzanine.

Diverses activités pourront y être organisées, en particulier des expositions.

Il convient maintenant de donner un nom à cet immeuble communal.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'appeler cet immeuble communal :

"Espace Maurice LAURENT"
peintre marguerittois (1936 - 2004)

Le Maire

Publié le : 15/07/2025 10:01 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35440

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
18

nombre de membres absents représentés :
9

nombre de membres absents non représentés :
2

OBJET :
DEMANDE DE SUBVENTION "BATIMENT D'ACCUEIL DU CENTRE MUNICIPAL DE PRADEN – SPORTS ET LOISIRS"

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 26 OCTOBRE 2005

L'an deux mille cinq, le vingt-six octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, André DHIOS, Denis BRUYERE, André CORRIEU, Mme Anne GUTHERZ, MM Vivian MAYOR, Denis CANTIER, Mme Jacqueline BATTE, M. Claude SCERRI, Mme Nadège ARNAL, M. Paul CABANON, Mme Christiane COURTIN, MM Gilbert GRIMAUD, Jean GRENIER, Raphaël MOLINA, Sauveur VIDAL, Mmes Rollande SERYLO et Carole BOUDIN.

Membres absents, excusés, représentés : MM Serge GRANIER (pouvoir à M. PORTAL), Roger ARMAND (pouvoir à M. BRUYERE), Mmes Brigitte AGUILA (pouvoir à M. DHIOS), Catherine GOMEZ (pouvoir à M. MAYOR), Sandrine MARTONE (pouvoir à M. CORRIEU), M. Philippe MELEDER (pouvoir à M. SCERRI), Mmes Géraldine CABRERA-MARTIN (pouvoir à Mme GUTHERZ), Marie-Josèphe DESCARPENTRIES (pouvoir à Mme BATTE), Hélène DHARREVILLE (pouvoir à M. GRENIER).

Membres absents non excusés, non représentés : Mme Françoise MALARIN, M. Alain ALOÏSI.

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Le centre municipal de Praden accueille aujourd'hui différentes activités sportives et de loisirs telles que :

- centre aéré municipal,
- stade d'honneur engazonné avec vestiaires (football et rugby),
- stade d'entraînement de football stabilisé avec ses vestiaires,
- bâtiment réservé aux sports de combat (kick-boxing),
- aire aménagée pour le tir à l'arc,
- atelier de peinture artistique,
- espace pour l'association de théâtre,
- poney club,
- zone de 4 ha d'aménagement paysage réservée aux promenades équestres ou pédestres,
- salle polyvalent pouvant notamment servir à des manifestations festives (mariages, ...).

Ces activités se déroulent tout au long de l'année, 7 jours sur 7 et nécessitent :

- une gestion rigoureuse du patrimoine,
- la mise à disposition de locaux administratifs pour les différentes structures utilisatrices,
- la mise en place sur site de deux gardiens pour une gestion et une surveillance permanente du domaine de Praden.

Actuellement, les deux gardiens sont abrités dans deux logements vétustes intégrés dans les dépendances d'une ancienne cave à vin dont l'ensemble du bâti menace ruine (toitures partiellement effondrées, gravats, hangars

Publié le : 15/07/2025 10:01 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35440

difficiles à fermer et donc dangereux pour le public). La remise en état de ces locaux serait trop onéreuse. Il est préférable et urgent de démolir et de prévoir dans un autre endroit, la reconstruction des deux logements de gardiens avec local technique, nécessaires au bon fonctionnement de ce complexe communal.

L'estimation de la dépense s'élève à 320.000 € H.T. (hors démolition).

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **d'approuver la demande de subvention à transmettre à l'Etat, la Région Languedoc-Roussillon et au Département du Gard, pour ce projet de création de deux logements et d'un local technique judicieusement placés au départ de la belle allée de platanes donnant accès au domaine de Praden,**

- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.**

Le Maire

Publié le : 15/07/2025 10:01 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35440

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
18

nombre de membres absents représentés :
9

nombre de membres absents non représentés :
2

OBJET :
ENQUETE PUBLIQUE EPANDAGE DU COMPOST PAR LA STATION D'EPURATION DE NIMES OUEST

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 26 OCTOBRE 2005

L'an deux mille cinq, le vingt-six octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, André DHIOS, Denis BRUYERE, André CORRIEU, Mme Anne GUTHERZ, MM Vivian MAYOR, Denis CANTIER, Mme Jacqueline BATTE, M. Claude SCERRI, Mme Nadège ARNAL, M. Paul CABANON, Mme Christiane COURTIN, MM Gilbert GRIMAUD, Jean GRENIER, Raphaël MOLINA, Sauveur VIDAL, Mmes Rollande SERYLO et Carole BOUDIN.

Membres absents, excusés, représentés : MM Serge GRANIER (pouvoir à M. PORTAL), Roger ARMAND (pouvoir à M. BRUYERE), Mmes Brigitte AGUILA (pouvoir à M. DHIOS), Catherine GOMEZ (pouvoir à M. MAYOR), Sandrine MARTONE (pouvoir à M. CORRIEU), M. Philippe MELEDER (pouvoir à M. SCERRI), Mmes Géraldine CABRERA-MARTIN (pouvoir à Mme GUTHERZ), Marie-Josèphe DESCARPENTRIES (pouvoir à Mme BATTE), Hélène DHARREVILLE (pouvoir à M. GRENIER).

Membres absents non excusés, non représentés : Mme Françoise MALARIN, M. Alain ALOÏSI.

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

A la suite de la demande d'autorisation déposée par la communauté d'agglomération de Nîmes Métropole, relative à l'épandage du compost de boues et déchets verts de la station d'épuration de Nîmes Ouest, la préfecture du Gard a transmis en mairie de Marguerittes le 17 août 2005, le dossier et l'arrêté d'ouverture d'enquête publique préalable.

Communes concernées par l'enquête : Bernis, Bouillargues, Caissargues, Gajan, La Calmette, La Rouvière, Marguerittes, Milhaud, Nîmes, Poulx, Saint Génies de Malgoires, Saint-Gervasy, Sainte-Anastasie.

Installations, ouvrages, travaux et activités : épandage de boues issues du traitement des eaux usées. La quantité de boues épandues dans l'année, produites dans l'unité de traitement considérée étant : quantité de matière sèche supérieure à 800 T/an ou azote total supérieur à 40 T/an.

Durée de l'enquête : du 1er septembre 2005 au 14 octobre 2005 inclus.

Les Conseils Municipaux des communes précitées sont appelés à donner leur avis sur la demande d'autorisation d'épandage du compost de boues et déchets verts de la station d'épuration de Nîmes Ouest. Cet avis devra être transmis au chef de la D.I.S.E. au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête ; à défaut, il ne sera pas pris en considération.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal déclare avoir pris acte de cette enquête publique relative à la station d'épuration de Nîmes Ouest qui n'appelle de sa part aucune observation.

Le Maire

Publié le : 15/07/2025 10:01 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35440

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
18

nombre de membres absents représentés :
9

nombre de membres absents non représentés :
2

OBJET :
TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE ET DE LA FOURNITURE DES REPAS AU 1ER JANVIER 2006

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 26 OCTOBRE 2005

L'an deux mille cinq, le vingt-six octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, André DHIOS, Denis BRUYERE, André CORRIEU, Mme Anne GUTHERZ, MM Vivian MAYOR, Denis CANTIER, Mme Jacqueline BATTE, M. Claude SCERRI, Mme Nadège ARNAL, M. Paul CABANON, Mme Christiane COURTIN, MM Gilbert GRIMAUD, Jean GRENIER, Raphaël MOLINA, Sauveur VIDAL, Mmes Rollande SERYLO et Carole BOUDIN.

Membres absents, excusés, représentés : MM Serge GRANIER (pouvoir à M. PORTAL), Roger ARMAND (pouvoir à M. BRUYERE), Mmes Brigitte AGUILA (pouvoir à M. DHIOS), Catherine GOMEZ (pouvoir à M. MAYOR), Sandrine MARTONE (pouvoir à M. CORRIEU), M. Philippe MELEDER (pouvoir à M. SCERRI), Mmes Géraldine CABRERA-MARTIN (pouvoir à Mme GUTHERZ), Marie-Josèphe DESCARPENTRIES (pouvoir à Mme BATTE), Hélène DHARREVILLE (pouvoir à M. GRENIER).

Membres absents non excusés, non représentés : Mme Françoise MALARIN, M. Alain ALOÏSI.

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Considérant l'arrêté du 5 juillet 2005 (économie et finances) limitant la hausse des prix à 2,2 %, la commission des finances, réunie le 12 octobre 2005, s'est déclarée d'accord pour proposer l'augmentation suivante du tarif de restauration scolaire, à compter du 1er janvier 2006 :

- quotient familial inférieur ou égal à 534 € par mois :
 - **2,50 €** au lieu de 2,45 € en 2005 (+ 2 %).
- quotient familial compris entre 534 € et 686 € par mois :
 - **3,00 €** au lieu de 2,95 € en 2005 (+ 1,69 %).
- quotient familial supérieur à 686 €
 - **3,30 €** au lieu de 3,25 en 2005 (+ 1,54 %).

Après délibération et par 24 voix favorables et 3 abstentions (M. VIDAL, Mmes SERYLO et BOUDIN), le Conseil Municipal décide d'approuver les nouveaux tarifs pour la restauration scolaire et la fourniture des repas à compter du 1er janvier 2006, soit :

- restauration scolaire :
- quotient familial inférieur ou égal à 534 € par mois : **2,50 €**
- quotient familial compris entre 534 € et 686 € par mois : **3,00 €**
- quotient familial supérieur à 686 € : **3,30 €**

.../...

Publié le : 15/07/2025 10:01 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35440

- <u>Fourniture de repas</u> :

- <u>foyer-logement</u> * midi : **4,64 €**
 * soir : **2,86 €**
- <u>gendarmerie</u> * petit-déjeuner : **1,63 €**
 * midi : **5,61 €**
 ***** soir : **4,08 €**
- <u>Odyssée Redessan</u> * midi : **3,32 €**

Le Maire

Publié le : 15/07/2025 10:01 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35440

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
18

nombre de membres absents représentés :
9

nombre de membres absents non représentés :
2

OBJET :
Z.A.C. DU T.E.C.
VENTE DU LOT 107 A LA SOCIETE ELANI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 26 OCTOBRE 2005

L'an deux mille cinq, le vingt-six octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, André DHIOS, Denis BRUYERE, André CORRIEU, Mme Anne GUTHERZ, MM Vivian MAYOR, Denis CANTIER, Mme Jacqueline BATTE, M. Claude SCERRI, Mme Nadège ARNAL, M. Paul CABANON, Mme Christiane COURTIN, MM Gilbert GRIMAUD, Jean GRENIER, Raphaël MOLINA, Sauveur VIDAL, Mmes Rollande SERYLO et Carole BOUDIN.

Membres absents, excusés, représentés : MM Serge GRANIER (pouvoir à M. PORTAL), Roger ARMAND (pouvoir à M. BRUYERE), Mmes Brigitte AGUILA (pouvoir à M. DHIOS), Catherine GOMEZ (pouvoir à M. MAYOR), Sandrine MARTONE (pouvoir à M. CORRIEU), M. Philippe MELEDER (pouvoir à M. SCERRI), Mmes Géraldine CABRERA-MARTIN (pouvoir à Mme GUTHERZ), Marie-Josèphe DESCARPENTRIES (pouvoir à Mme BATTE), Hélène DHARREVILLE (pouvoir à M. GRENIER).

Membres absents non excusés, non représentés : Mme Françoise MALARIN, M. Alain ALOÏSI.

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Le Conseil Municipal, réuni le 21 septembre 2005, a accepté le principe de la vente d'une parcelle de terrain située sur la ZAC du TEC à la société ELANI, représentée par Madame et Monsieur PERRIN.

Caractéristiques de cette cession de parcelle :

- **surface** : 1.398 m²,
- **lieu-dit** : ZAC est,
- **cadastrée** : section BT n° 203, 205 et 208,
- **lot** : n°107,
- **prix au m²** : 45 € ht,
- **prix du terrain** : 62.685 € ht
- **surface hors œuvre nette** : 558 m²
- **destination :** fabrication et commercialisation de pompes Marauger

L'avis des Domaines reçu en mairie, donne un avis favorable pour la vente de cette parcelle au prix ci-dessus annoncé.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **de confirmer la réalisation de la vente susvisée (ELANI), au vu de l'avis de la direction des services fiscaux du Gard,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte et les documents correspondant à cette vente.**

Le Maire

Publié le : 15/07/2025 10:01 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35440

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
18

nombre de membres absents représentés :
9

nombre de membres absents non représentés :
2

OBJET :
M.G.T.O.
NOMINATION DE NIMES METROPOLE DANS LE CONSEIL D'EXPLOITATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 26 OCTOBRE 2005

L'an deux mille cinq, le vingt-six octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, André DHIOS, Denis BRUYERE, André CORRIEU, Mme Anne GUTHERZ, MM Vivian MAYOR, Denis CANTIER, Mme Jacqueline BATTE, M. Claude SCERRI, Mme Nadège ARNAL, M. Paul CABANON, Mme Christiane COURTIN, MM Gilbert GRIMAUD, Jean GRENIER, Raphaël MOLINA, Sauveur VIDAL, Mmes Rollande SERYLO et Carole BOUDIN.

Membres absents, excusés, représentés : MM Serge GRANIER (pouvoir à M. PORTAL), Roger ARMAND (pouvoir à M. BRUYERE), Mmes Brigitte AGUILA (pouvoir à M. DHIOS), Catherine GOMEZ (pouvoir à M. MAYOR), Sandrine MARTONE (pouvoir à M. CORRIEU), M. Philippe MELEDER (pouvoir à M. SCERRI), Mmes Géraldine CABRERA-MARTIN (pouvoir à Mme GUTHERZ), Marie-Josèphe DESCARPENTRIES (pouvoir à Mme BATTE), Hélène DHARREVILLE (pouvoir à M. GRENIER).

Membres absents non excusés, non représentés : Mme Françoise MALARIN, M. Alain ALOÏSI.

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Par délibération du 15 juin 2005, le Conseil Municipal accompagnait l'ouverture de la Maison de la Garrigue et des Terroirs de l'Olivier en décidant de :

- créer une régie directe avec autonomie financière,
- voter le budget annexe de cette structure dépendante de la commune,
- fixer les tarifs de vente des produits proposés par la M.G.T.O.,
- organiser le fonctionnement en matière de personnel,
- composer et nommer les membres du conseil d'exploitation.

Pour cette dernière décision, il restait à préciser le dernier des membres extérieurs. Par rapport à la réunion du conseil d'exploitation qui s'est déroulée le 13 octobre 2005, il conviendrait de proposer Nîmes Métropole.

Après délibération, par 24 voix "pour" et 3 abstentions (MM GRENIER, MOLINA, Mme DHARREVILLE [pouvoir à M. GRENIER]), le Conseil Municipal décide d'entériner la nomination de la communauté d'agglomération de Nîmes Métropole comme membre extérieur du conseil d'exploitation.

Le Maire

Publié le : 15/07/2025 10:01 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35440

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
18

nombre de membres absents représentés :
9

nombre de membres absents non représentés :
2

OBJET :
Z.A.C. DU T.E.C.
VENTE DU LOT 105 A LA SOCIETE NUMATIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 26 OCTOBRE 2005

L'an deux mille cinq, le vingt-six octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, André DHIOS, Denis BRUYERE, André CORRIEU, Mme Anne GUTHERZ, MM Vivian MAYOR, Denis CANTIER, Mme Jacqueline BATTE, M. Claude SCERRI, Mme Nadège ARNAL, M. Paul CABANON, Mme Christiane COURTIN, MM Gilbert GRIMAUD, Jean GRENIER, Raphaël MOLINA, Sauveur VIDAL, Mmes Rollande SERYLO et Carole BOUDIN.

Membres absents, excusés, représentés : MM Serge GRANIER (pouvoir à M. PORTAL), Roger ARMAND (pouvoir à M. BRUYERE), Mmes Brigitte AGUILA (pouvoir à M. DHIOS), Catherine GOMEZ (pouvoir à M. MAYOR), Sandrine MARTONE (pouvoir à M. CORRIEU), M. Philippe MELEDER (pouvoir à M. SCERRI), Mmes Géraldine CABRERA-MARTIN (pouvoir à Mme GUTHERZ), Marie-Josèphe DESCARPENTRIES (pouvoir à Mme BATTE), Hélène DHARREVILLE (pouvoir à M. GRENIER).

Membres absents non excusés, non représentés : Mme Françoise MALARIN, M. Alain ALOÏSI.

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Le Conseil Municipal, réuni le 21 septembre 2005, a accepté le principe de la vente d'une parcelle de terrain située sur la ZAC du TEC à la société NUMATIC, représentée par Monsieur Loïc FLACHAIRE.

Caractéristiques de cette cession de parcelle :

- **surface** : 2.000 m²,
- **lieu-dit** : ZAC ouest,
- **cadastrée** : section BS n° 242,
- **lot** : n°105,
- **prix au m²** : 30 € ht,
- **prix du terrain** : 60.000 € ht
- **surface hors œuvre nette** : 800 m²
- **destination :** négoce et distribution de produits et de matériels d'entretien

L'avis des Domaines reçu en mairie, donne un avis favorable pour la vente de cette parcelle au prix ci-dessus annoncé.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **de confirmer la réalisation de la vente susvisée (NUMATIC), au vu de l'avis de la direction des services fiscaux du Gard,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte et les documents correspondant à cette vente.**

Le Maire

Publié le : 15/07/2025 10:01 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35440

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
18

nombre de membres absents représentés :
9

nombre de membres absents non représentés :
2

OBJET :
ORGANISATION DU REVEILLON DE DECEMBRE 2005

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 26 OCTOBRE 2005

L'an deux mille cinq, le vingt-six octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, André DHIOS, Denis BRUYERE, André CORRIEU, Mme Anne GUTHERZ, MM Vivian MAYOR, Denis CANTIER, Mme Jacqueline BATTE, M. Claude SCERRI, Mme Nadège ARNAL, M. Paul CABANON, Mme Christiane COURTIN, MM Gilbert GRIMAUD, Jean GRENIER, Raphaël MOLINA, Sauveur VIDAL, Mmes Rollande SERYLO et Carole BOUDIN.

Membres absents, excusés, représentés : MM Serge GRANIER (pouvoir à M. PORTAL), Roger ARMAND (pouvoir à M. BRUYERE), Mmes Brigitte AGUILA (pouvoir à M. DHIOS), Catherine GOMEZ (pouvoir à M. MAYOR), Sandrine MARTONE (pouvoir à M. CORRIEU), M. Philippe MELEDER (pouvoir à M. SCERRI), Mmes Géraldine CABRERA-MARTIN (pouvoir à Mme GUTHERZ), Marie-Josèphe DESCARPENTRIES (pouvoir à Mme BATTE), Hélène DHARREVILLE (pouvoir à M. GRENIER).

Membres absents non excusés, non représentés : Mme Françoise MALARIN, M. Alain ALOÏSI.

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Comme les années passées, la commune de Marguerittes proposera le réveillon de décembre 2005. Pour permettre la meilleure organisation, il convient de :

- créer une régie municipale de recettes destinée à l'encaissement des inscriptions au repas dansant,
- de fixer à 75 € (soixante-quinze euros) le tarif de ce repas dansant.

Pour la bonne organisation du réveillon de décembre 2005, après délibération, par 24 voix "pour" et 3 abstentions (MM GRENIER, MOLINA et Mme DHARREVILLE [pouvoir à M. GRENIER]), le Conseil Municipal décide :

- **de créer la régie municipale de recettes et,**
- **de fixer le tarif du repas dansant à 75 €.**

Le Maire

Publié le : 15/07/2025 10:01 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35440

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
18

nombre de membres absents représentés :
9

nombre de membres absents non représentés :
2

OBJET :
VENTE DE L'IMMEUBLE DE LA RUE SAINT-JOSEPH

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 26 OCTOBRE 2005

L'an deux mille cinq, le vingt-six octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, André DHIOS, Denis BRUYERE, André CORRIEU, Mme Anne GUTHERZ, MM Vivian MAYOR, Denis CANTIER, Mme Jacqueline BATTE, M. Claude SCERRI, Mme Nadège ARNAL, M. Paul CABANON, Mme Christiane COURTIN, MM Gilbert GRIMAUD, Jean GRENIER, Raphaël MOLINA, Sauveur VIDAL, Mmes Rollande SERYLO et Carole BOUDIN.

Membres absents, excusés, représentés : MM Serge GRANIER (pouvoir à M. PORTAL), Roger ARMAND (pouvoir à M. BRUYERE), Mmes Brigitte AGUILA (pouvoir à M. DHIOS), Catherine GOMEZ (pouvoir à M. MAYOR), Sandrine MARTONE (pouvoir à M. CORRIEU), M. Philippe MELEDER (pouvoir à M. SCERRI), Mmes Géraldine CABRERA-MARTIN (pouvoir à Mme GUTHERZ), Marie-Josèphe DESCARPENTRIES (pouvoir à Mme BATTE), Hélène DHARREVILLE (pouvoir à M. GRENIER).

Membres absents non excusés, non représentés : Mme Françoise MALARIN, M. Alain ALOÏSI.

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Par délibération du 15 juin 2005, le Conseil Municipal s'était déclaré d'accord pour la cession de l'immeuble cadastré AH n° 121, situé rue Saint-Joseph, appelé communément "ancien local au corbillard".

Une procédure simplifiée de vente publique a été lancée par :

- l'affichage d'un avis de vente, à la porte de la mairie, dès le 19 septembre,
- la parution dans le "Midi Libre" du 23 septembre 2005.

Les conditions de vente étaient :

- limite de remise des offres : avant le vendredi 14 octobre 2005 à 17 H,
- le montant le plus élevé emportera la vente,
- 10 % du prix de vente sera à verser au moment de la signature du compromis de vente,
- tous les frais d'acquisition seront à la charge de l'acquéreur.

Le vendredi 14 octobre 2005 à 17 heures, les plis ont été ouverts en présence de Monsieur le Maire et Monsieur DHIOS. Sur les 11 plis reçus, 1 n'était pas conforme.

Monsieur Farid LILLOU, domicilié à Marguerites, a fait la meilleure proposition : **25.300 €**. Sous réserve des vérifications habituelles, l'offre de Monsieur Farid LILLOU doit être retenue.

.../...

Publié le : 15/07/2025 10:01 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35440

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **sous réserve des vérifications habituelles, de retenir l'offre de Monsieur Farid LILLOU d'un montant de 25.300 € pour l'acquisition de l'immeuble bâti cadastré section AH n° 121,**

- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant à établir par l'étude GUIRAUD / FUMET.**

Le Maire

Publié le : 15/07/2025 10:01 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35440